

AVIS DE PUBLICITE

Occupation du Domaine Public (Pépinière d'entreprise STARTIJENN) de la communauté de communes de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

Cadre juridique : Article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Objet : La Communauté de communes de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY envisage de mettre à disposition d'un opérateur économique une dépendance de son domaine public située au sein de sa pépinière d'entreprise STARTIJENN, sise au 9 ZA de Ty Névez-Pouillot à Châteaulin, sur la parcelle cadastrée ZE 479

Dépendance domaniale : un atelier de 126.5 m² (atelier n°4) relevant du parcours « pépinière d'entreprises ».

Caractéristiques essentielles de la convention :

- L'autorisation d'occupation du domaine présente un caractère temporaire ;
- Une durée d'un an reconductible chaque année, dans la limite de 5 ans ;
- Le titulaire ne pourra se prévaloir d'aucun droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la convention ;
- Une redevance mensuelle hors charges et taxes au m² pour l'atelier n°4 de : 4.20€ en années n°1 et 2 et 5.25€ en années n°3, 4 et 5
- La convention pourra être résiliée pour un motif d'intérêt général ou pour une faute du cocontractant.

Date d'entrée en vigueur de l'occupation : 1^{er} janvier 2026

Procédure de manifestation d'intérêt : retrait du dossier de candidature, demande à adresser à l'adresse suivante : emile.pronost@ccpcp.bzh

Date limite de réception des offres : mercredi 15 octobre 2025 avant 12h

Modalités d'envoi : cf. règlement de la consultation

Contenu de l'offre : cf. règlement de la consultation

Critères de sélection des offres : cf. règlement de la consultation